

Journal

APTS Mauricie-et-Centre-du-Québec



Mot de la présidente

Après un été très chaud, l'automne s'annonce lui aussi chaleureux. Plusieurs dossiers en relations de travail, mais également de nature plus politique, sont à l'ordre du jour.

Petit résumé de l'été et de l'automne à venir :

**Processus
Unique de
Reconnaissance de
l'Ancienneté**

PURA

Nous avons tenu une AGS concernant l'application de l'ancienneté PURA pour les vacances et l'affichage de postes en novembre. Vous vous êtes prononcés! Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont présentés et qui ont exercé leur droit de vote. Nous suivons maintenant le déroulement de ce dossier de près.

**DOSSIER SANTÉ
NUMÉRIQUE**

**CIUSSS
MCQ**

DSN

Sujet chaud au CIUSSS MCQ! Nous avons besoin de prendre le pouls de ce qui se passe sur le terrain. Toutes vos préoccupations à cet égard sont les bienvenues, qu'elles concernent votre travail clinique ou vos conditions de travail, nous devons en être informés. Un changement technologique aussi majeur, touchant l'ensemble des employé·e·s d'un établissement aussi vaste que le CIUSSS MCQ, constitue un énorme chantier avec des enjeux tout aussi importants. Sans vos yeux, vos oreilles et votre parole pour nous en témoigner, nous ne pouvons pas vous aider. Vous êtes essentiels! Nous collaborons avec l'Employeur, mais sachez qu'il est difficile d'obtenir des réponses de sa part. Nous suivrons de près l'évolution du dossier lié au revirement pour le GO LIVE.

Mot de la présidente (suite...)

Nouvelles conseillères à l'équipe locale



Bienvenue à Mylène Bouchard, conseillère au mandat 5, ainsi qu'à Maryska Garon, conseillère au mandat 4 et à la SST.

Au revoir et bon succès à Stéphane Roberge et Simon Fréchette, qui les ont précédés.

LMRSST

Nous travaillons encore de concert avec les autres syndicats et l'Employeur afin de déployer les comités en santé et sécurité, tel que le prévoit la loi. À cet égard, nous avons interpellé les députés de la région pour leur faire part de nos craintes concernant le PL101. Deux rencontres ont eu lieu : l'une avec Mme Marie-Louise Tardif et l'autre avec les attachés politiques des députés suivants :

- Monsieur Donald Martel, député de Nicolet-Béancour
- Monsieur Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs
- Monsieur André Lamontagne, député de Johnson

Je vous invite à visiter notre page [Facebook](#) où des publications ont été faites à ce sujet.

Rétroactivités des primes

Nous dénonçons publiquement que l'Employeur n'a toujours pas versé les rétroactivités liées aux primes prévues dans la nouvelle convention collective. Celles-ci représentent des centaines, voire des milliers de dollars pour nos membres. C'est inacceptable!

Comme vous pouvez le constater, votre équipe locale ne chôme pas, tant au niveau des relations de travail que sur le plan politique.

Bon automne!



Mot de la représentante nationale

Le secteur de l'équité et de l'évaluation des emplois à l'APTS est bien occupé.

C'est à la fin septembre que le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) a annoncé sa volonté à effectuer des modifications à la Nomenclature des titres d'emploi. Ces changements incluent la création de nouveaux titres d'emploi, les voici :

- Inspecteur ou inspectrice de conformité législative et réglementaire;
- Inspecteur ou inspectrice de conformité législative et réglementaire, classe 1;
- Évaluateur ou évaluatrice en milieu de soins;
- Enquêteur ou enquêtrice en santé et services sociaux;
- Agent ou agente de santé publique en contexte autochtone;
- Intervenant psychosocial ou intervenante psychosociale en contexte autochtone;
- Conseiller ou conseillère en milieu;
- Psychothérapeute;
- Cuisinier ou cuisinière, classe 1.



La partie patronale ne nous a pas encore précisé dans quelle catégorie chaque titre d'emploi se retrouvera, s'il est créé. Nous pensons tout de même que plusieurs des créations suggérées se retrouveront dans la catégorie 4, le tout étant à confirmer.

Le MSSS nous a aussi avisés de son intention d'abolir certains titres d'emploi. Parmi ceux-ci nous retrouvons :

- Technicien ou technicienne en électrodynamique (2381);
- Technicien ou technicienne en électroencéphalographie (2241);
- Génagogue (1540).

Selon notre base de données, personne n'occuperait actuellement ces 3 titres d'emploi dans les établissements représentés par l'APTS. Si vous considérez néanmoins que l'abolition d'un de ces titres d'emploi pose un problème, nous vous invitons à écrire à votre mandat d'ici le 1^{er} novembre.

Le processus de consultation est de 90 jours autant pour les créations que les abolitions, mais avec un moment de départ qui diffère. Naturellement, l'APTS fera les travaux et les représentations nécessaires. Nous vous tiendrons informés de l'évolution des dossiers. Je vous invite aussi à lire les publications du FIL@pts.

Véronique Neth, représentante nationale



Mot de l'équipe de communication-mobilisation

Bonjour cher·ère·s membre·s,

L'automne est bien occupé du côté de la mobilisation. En plus des actions menées et de celles à venir concernant la rétroactivité des primes, qui ont désormais atteint le cap d'un an sans être versées, d'autres mobilisations s'ajoutent dans divers dossiers.



Lancement de la campagne « *Regarder nos vieux jours en face... et si on osait pour vrai?* » – 1^{er} octobre



L'APTS a lancé sa nouvelle campagne qui dénonce les effets du sous-financement et de la privatisation du réseau public sur la vie des aîné·e·s et de leurs proches. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site web de l'[APTS](#).

Marche mondiale des femmes – 18 octobre à Québec



Des féministes de toutes les régions se rassembleront pour une grande journée de mobilisation collective. Ensemble, nous marcherons pour dénoncer la pauvreté, les violences faites aux femmes et la crise environnementale et pour affirmer notre vision d'un monde juste, solidaire et féministe.

États généraux du syndicalisme – 6 octobre au 2 novembre



Pour soutenir la réflexion sur l'avenir du syndicalisme, les neuf principales organisations syndicales du Québec, dont l'APTS, unissent leurs forces pour amorcer une réflexion collective dans le cadre des États généraux du syndicalisme. Cette démarche vise notamment à dresser un bilan de l'état du mouvement syndical. Nous souhaitons entendre vos observations et préoccupations. Un court sondage a été conçu pour recueillir vos commentaires, en complément des consultations menées par les organisations syndicales participantes.

Tournée automnale APTS MCQ – jusqu'à la fin novembre



Votre équipe syndicale est actuellement en tournée sur plus d'une trentaine de sites de notre territoire. Venez assister à l'une de nos rencontres du midi afin d'en apprendre davantage sur la nouvelle campagne sociopolitique de l'APTS. Un dîner de type boîte à lunch sera offert aux personnes inscrites au moins 72 heures à l'avance.

Pour toute information supplémentaire concernant ces activités ou événements, veuillez visiter notre page [FACEBOOK](#).

Chaque geste compte dans nos actions collectives. Continuons à agir ensemble pour défendre nos droits et améliorer notre réseau public!

Nous vous souhaitons un bel automne!



Jennifer Rondeau, directrice communication-mobilisation
Vanessa Gosselin, déléguée communication-mobilisation

Résumé de vos mandats RT

Mandat 1 – DITSA et déficiences physiques

Espérons que tout le monde a bien profité de l'été et du soleil pour faire le plein d'énergie et d'optimisme, car l'automne s'annonce chargé à plusieurs niveaux. La



direction DITSAPD devait être de la première vague de mise en place du DSN en novembre, avant qu'on apprenne que l'implantation était repoussée à une date indéterminée. Assurément que l'intégration des différents systèmes d'information aura des avantages au niveau clinique; fini d'avoir deux identifiants SIPAD et trois ICLSC, fini l'époque des notes évolutives écrites à la main. Mais cela soulève aussi des préoccupations sur le respect de l'autonomie professionnelle, des dérives possibles d'une surveillance excessive ou que les cibles de productivité prennent le dessus sur les besoins des usagers. Les changements technologiques ou dans les processus cliniques ne sont pas intrinsèquement mauvais, mais ils se doivent de tenir compte des préoccupations des intervenant·e·s. Questionner le processus du changement ne veut pas dire qu'on est contre, au contraire, cela peut démontrer une volonté qu'il soit un succès. Sur un plan plus concret, les autres dossiers ne reculent pas, mais n'avancent pas à la vitesse espérée. Aussi, nous allons reprendre nos présences dans les différents sites, alors n'hésitez pas à passer nous voir à ces occasions.

Guillaume Frigon-Gélinas, directeur
Stéphane Perrault, conseiller

Mandat 2 – SAPA et réadaptation CH

Dès le retour de vacances, soit le 2 septembre, nous devons aller en arbitrage de grief en lien avec les postes vacants de plus de 90 jours au SAPA n'ayant pas été affichés en novembre 2024. La clause 7.01 des dispositions locales prévoit que l'Employeur affiche tout poste vacant ou nouvellement créé, couvert

par le certificat d'accréditation, dans un délai maximum de 90 jours suivant la vacance ou la création du poste en fonction du calendrier d'affichage établi par l'Employeur. Nous sommes parvenus à nous entendre avec l'Employeur sur 35 postes. L'Employeur a l'obligation de les évaluer et de décider s'il abolit le poste avant le prochain affichage. À défaut de l'abolir, il devra l'afficher au prochain affichage qui débutera le 23 novembre. Nous maintenons une vigie sur l'ensemble des postes vacants et nous poursuivrons nos revendications lorsque l'Employeur ne respectera pas ses obligations.



Nous avons reçu la décision de l'arbitrage du SAD - AE qui s'est terminée en juin 2024. C'est avec grande satisfaction que nous vous annonçons que nous avons **obtenu gain de cause!** L'arbitre,

Me Dominic Garneau, reconnaît clairement que la liaison gériatrique ne constitue pas la route de travail des intervenantes du CLSC. En conséquence, les personnes salariées ne peuvent être déplacées de leur port d'attache vers l'HDA. Cette décision revêt une importance majeure : elle confirme que les gestionnaires ne peuvent plus déplacer unilatéralement les personnes salariées d'un port d'attache à un autre. Tout déplacement devra désormais respecter la clientèle attitrée et non les convenances administratives des gestionnaires.

Comme l'ensemble des mandats, nous avons eu l'information que l'Employeur refusait systématiquement les demandes de formation ainsi que les aménagements d'horaire en lien avec l'implantation de la DSN. Si c'est votre cas, faites-nous parvenir via courriel, votre demande ainsi que le motif de refus et nous évaluerons le tout avec vous s'il est possible de contester la décision.

Prochainement, nous entreprendrons une tournée de nos sites pour aller à votre rencontre. Vous souhaitez nous voir, écrivez-nous à mandat2.04@aptsq.com.

Stéphanie Nault, directrice
Marc-André Vincent, conseiller

Résumé de vos mandats RT (suite...)

Mandat 3 – Imagerie médicale

Bonjour à toutes et à tous,

Le mandat 3 du secteur de l'imagerie est bien actif. Entre la préparation des arbitrages, les rencontres avec les différents secteurs et la gestion du quotidien, le travail ne manque pas.

Nous souhaitons vous informer qu'un règlement important est survenu concernant un grief sur la rémunération lors des absences pour les titulaires de poste à temps complet. En effet, plusieurs d'entre vous nous ont signalé des écarts de salaire lorsqu'ils étaient absents, notamment dans les cas où vous travaillez sous plusieurs titres d'emploi avec des taux horaires différents.



 Rappel important : lors d'une absence (maladie, congé, etc.), si vous êtes titulaire d'un poste à temps complet, vous devriez recevoir le même salaire que celui que vous auriez touché si vous aviez été normalement au travail. Ce principe n'était pas toujours respecté et certaines absences étaient donc mal rémunérées.

Grâce aux informations que vous nous avez fournies, nous avons pu faire valoir vos droits et récupérer plusieurs milliers de dollars qui n'avaient pas été versés aux personnes concernées. Une belle victoire syndicale!

Voici la démarche à suivre pour vous assurer que votre rémunération soit conforme lors d'une absence (maladie, vacances, jour férié, assurance salaire, etc.) lorsque vous détenez un poste à temps complet :

- Au moment de valider votre paie, assurez-vous que chaque journée d'absence est bel et bien encodée sous le bon titre d'emploi,

comme si vous aviez été normalement au travail.

Si vous constatez une erreur :



- Vous pouvez corriger vous-même l'information via le guichet web; **ou**
- Faire la demande de correction à votre supérieur immédiat.

Si, au moment du dépôt de la paie, une erreur persiste :

- Remplissez le formulaire de correction de paie;
- Envoyez-le à votre gestionnaire qui le fera suivre par la suite au service de la paie.

Important

Vous disposez d'un délai de 6 mois pour faire les démarches lorsqu'il s'agit d'un ajustement salarial.

Si votre demande est refusée par l'Employeur, contactez-nous rapidement avec tous les détails nécessaires. Nous prendrons les mesures appropriées pour faire respecter vos droits.

Merci à celles et ceux qui ont pris le temps de nous transmettre les détails nécessaires. Ensemble, on avance!

Bianca Hamel, directrice
Katherine Déziel-Garceau, déléguée
Paul-André Caron, conseiller

Résumé de vos mandats RT (suite...)

Mandat 3 – Laboratoires

Bonjour aux membres du mandat 3 qui œuvrent en laboratoire.

Les activités de relations de travail vont bon train. Les rencontres avec l'Employeur sont stables et fréquentes et la discussion est fluide sur les différents dossiers. Ce faisant, nous vous recommandons de nous contacter si vous avez des questions, des problématiques ou bien si vous n'êtes pas certains d'une orientation en lien avec vos conditions de travail qui vous a été donnée par votre gestionnaire. Que ce soit pour un poste, une assignation, un enjeu d'horaire ou de congé, nous pouvons vous informer sur vos droits.

Pour les différents enjeux dans les départements de pathologie, nous avons des rencontres régulières avec le département de santé et sécurité du CIUSSS ainsi que la CNESST. La situation est prise au sérieux et des actions sont prises le plus rapidement possible pour corriger toutes les situations problématiques. En ayant la CNESST dans le dossier, l'Employeur n'a pas le choix de corriger les situations selon les délais qui lui sont donnés.



Une bonne nouvelle, le DSN a été repoussé, ce qui devrait vous permettre de souffler un peu. Pour ceux qui avaient fait des demandes de congés ou d'aménagements de temps de travail qui avaient été refusées en raison du

DSN, nous vous recommandons de tenter à nouveau de faire une demande.

Bianca Hamel, directrice
Monique Boulanger, déléguée
Philippe Néron, conseiller

Mandat 4 – Centre jeunesse

Nous sommes présentement très sollicités par les

consignes descendues par la DPJ sur le temps supplémentaire et le refus des différents congés. Sachez que nous avons rencontré personnellement le Ministre Carmant pour lui faire part de la situation et de l'impact pour les personnes salariées et la clientèle. Parallèlement, nous avons aussi interpellé l'Employeur et nous sommes en attente d'une rencontre avec eux.

À la lecture des courriels qui nous sont adressés, plusieurs personnes sont inquiètes des consignes et la notion de temps supplémentaire est difficile à comprendre puisque les informations sont contradictoires et vos supérieurs ne donnent pas toujours la bonne information. Dans le but de clarifier le tout, nous allons commencer prochainement une visite des points de service et songeons aussi à une rencontre TEAMS sur l'heure du dîner.

La directrice de la protection de la jeunesse vous aurait rencontré dernièrement et il semblerait qu'elle aurait nommé que les différents congés prévus à la convention collective seront refusés ainsi que les aménagements d'horaire, par solidarité avec les équipes de travail touchées par le dossier de santé numérique (DSN). Si c'est votre cas, je vous invite à nous en faire part via notre courriel à mandat4.04@aptsq.com.

J'en profite aussi pour vous aviser que Simon Fréchette qui était avec nous comme conseiller nous a quitté pour une autre région, donc un gros merci à lui pour son aide. Il est remplacé par Maryska Garon qui est arrivée avec nous en début septembre, bienvenue dans notre équipe!

Manon Hamel, directrice
Laura Chantal Larue, déléguée
Maryska Garon, conseillère
Philippe Néron, conseiller



Résumé de vos mandats RT (suite...)

Mandat 5 – Service jeunesse proxi, administration et qualité, logistique, santé publique, CRD

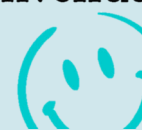


Un vent d'inquiétude semble s'installer pour plusieurs d'entre vous. Plusieurs mandats/projets spéciaux et surcroits temporaires de travail ont pris fin, entraînant des fins d'assignments.

Plusieurs d'entre vous nous ont contactés pour savoir si une supplantation est possible dans le cas où leur assignment prend fin. Le cas échéant, sachez que les modalités pour se prévaloir du droit de supplantation sont prévues à la clause 6.15 de dispositions locales de la convention collective. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à nous contacter pour de plus amples informations.

Nous profitons de cette parution pour souhaiter la

bienvenue à Anne-Marie Boudreault, maintenant déléguée syndicale au mandat 5. Elle est prête à discuter et répondre à vos questions.



Souhaitons également la bienvenue à notre nouvelle personne conseillère Mylène Bouchard. Cette dernière est conseillère à l'APTS depuis de nombreuses années et intègre l'équipe de personnes conseillères de notre belle région MCQ. Elle remplace Stéphane Roberge, qui a été présent au mandat 5 pendant trois années.

Nous remercions Stéphane de son implication au niveau du mandat 5 et lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions syndicales au sein de l'APTS!



Pour nous rejoindre au mandat 5 : 1 866 980-2787 #1 #5

DSN vs congés et aménagements de temps de travail

Vous aimeriez obtenir un congé ou un aménagement de temps de travail? Vous faites une demande en bonne et due forme à votre gestionnaire.

Il se pourrait que la réponse soit : « C'est impossible en raison du déploiement du dossier santé numérique (DSN). » Et en sous-titre, en petits petits caractères « C'est une consigne de la direction! »

Sachez qu'un tableau circule entre les murs du CIUSSS MCQ où il est indiqué de « REFUSER » certains congés ou aménagements de temps de travail.

DSN ou pas DSN (ce n'est pas parce qu'il est sur pause depuis tout récemment que les consignes changent), retenez qu'avant de refuser, votre gestionnaire doit faire une analyse de votre demande et avoir des motifs valables de refus.

Si vous considérez que votre gestionnaire a « oublié » de faire cette analyse, n'hésitez pas à communiquer avec votre exécutif local.



Comité PDRH et DPP

Développement des ressources humaines (PDRH)

Une vigie est faite par votre comité en ce qui concerne les dépenses du budget PDRH. Votre comité travaille de façon consciencieuse sur les analyses des bilans de l'Employeur et nommons à l'Employeur notre désaccord faces à plusieurs formations que celui-ci impute au PDRH. Une liste de formations contestées a été soumise à l'Employeur. Celui-ci s'est engagé à effectuer l'analyse de ces contestations et à nous faire un retour. Nous vous invitons à faire des demandes par écrit à votre gestionnaire et de nous aviser de tout refus ainsi que du motif de ce dit-refus.



Développement Pratique Professionnelle

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions nationales, nous n'avons pas signé un nouvel arrangement local, mais continuons de travailler avec l'ancien arrangement local. Pour le moment vous avez droit à un montant pouvant aller jusqu'à concurrence de 700 \$.

Si vous désirez utiliser le budget DPP, il est important de vous assurer d'obtenir toutes les autorisations nécessaires avant tout achat. Le DPP, contrairement au vocabulaire utiliser par plusieurs gestionnaires, n'est pas l'argent de l'APTS, mais plutôt le montant de 0,28 % de notre masse salariale tel qu'indiqué dans nos dispositions nationales. Cet argent est à votre disposition jusqu'à épuisement de la somme.

Comme toujours, si vous avez des questionnements n'hésitez pas à contacter les personnes de votre mandat, celles-ci vous répondront avec grand plaisir!

Comité PDRH

Jean-François Roberge

Josianne Vachon

Guillaume Frigon-Gélinas

Monique Boulanger



Priori-terre : Le comité vert du CIUSSS



Nous sommes des collègues du CIUSSS qui croyons que **chaque petit geste compte**. Notre mission : réfléchir et proposer des actions concrètes afin de rendre nos milieux de travail plus **durables et respectueux** de l'environnement.

5 gestes écoresponsables et simples :



Recycler correctement

Papier, carton, plastique, métal aux bons endroits.



Limiter les impressions

Privilégier le numérique et réutiliser les feuilles imprimées d'un seul côté.



Apporter ses réutilisables

Tasse, gourde et ustensiles pour réduire le jetable.



Éteindre ou mettre en veille les appareils

Ordinateurs et imprimantes lorsqu'ils ne sont pas utilisés.



Réutiliser le matériel de bureau

Chemises, enveloppes, trombones... au lieu de prendre du neuf.

Le saviez-vous?



Un gobelet jetable en plastique met **environ 400 ans** à se décomposer dans la nature. Imaginez l'impact si chacun utilisait une tasse réutilisable chaque jour!

Question du mois



Si vous pouviez changer **quoi que ce soit** dans votre milieu de travail pour le rendre plus vert, ce serait quoi?

Nous voulons vous lire!



Qu'elles soient grandes ou petites, pratiques ou créatives, toutes vos idées comptent. Écrivez-nous à snault.04@aptsq.com. Et si l'envie vous prend de vous impliquer, la porte est ouverte!

Le comité Priori-Terre



Canaux de communication

Communication par courriel

Dans le cas où des collègues ne recevraient pas nos courriels, il est fort probable que nos messages atterrissent dans le courrier indésirable (POURRIEL). Nous vous invitons à y porter attention afin de ne manquer aucune information syndicale. Si nos courriels n'y sont toujours pas, invitez-les à nous contacter via : mcq@aptsq.com afin que nous puissions les ajouter à nos listes d'envoi.



Facebook



Nous vous invitons à AIMER la page Facebook Syndicat APTS Mauricie Centre du Québec, plusieurs informations syndicales importantes y sont publiées régulièrement.

Nous vous rappelons l'importance de fournir une adresse courriel personnelle, car certaines informations syndicales ne peuvent pas vous être transmises via les adresses courriel de l'Employeur. Par exemple, pour être en mesure de s'inscrire et de recevoir le lien Zoom et vos codes pour assister à l'une des rencontres des assemblées syndicales.



Pour nous joindre



Notre numéro centralisé est le 1 866 980-2787. Écoutez les options et votre appel sera transféré directement sur le téléphone cellulaire du correspondant de votre choix. Vous pouvez aussi nous joindre par courriel à l'adresse mcq@aptsq.com. Laissez-nous un message détaillé incluant votre nom, numéro d'employé-e, titre d'emploi ainsi que le centre d'activités pour lequel vous travaillez et le moyen pour vous joindre. Merci de votre collaboration.

